

JURID'INFOS

La lettre d'information de l'Union des CTRCE en Nouvelle-Aquitaine



DANS CE NUMERO

CONSOMMATION P'2

La fin des arnaques aux faux numéros ?

ENVIRONNEMENT P'3

Préparons-nous aux aléas liés aux dérèglements climatiques !

SOCIETE P'5

Le dispositif « Mon soutien psy » assoupli et revalorisé !

EN BREF P'6

NOS ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES P'7

NOUS CONTACTER P'8



UNION
DES
CTRCE
ALPC
EN NOUVELLE
AQUITAINE

La fin des arnaques aux faux numéros ?

Le "spoofing" est une technique d'usurpation des numéros de téléphone. En 2023, les fraudes liées à cette technique représentaient un préjudice de 379 millions d'euros.

Le mécanisme est bien rodé : les escrocs se procurent les numéros de carte bleue grâce notamment à des SMS ou mails frauduleux. Ensuite, ils appellent les propriétaires des cartes bancaires en imitant les numéros de téléphone de leur banque. En se faisant passer pour leur établissement bancaire, les escrocs endorment la méfiance des victimes et obtiennent ainsi les dernières informations manquantes pour leur voler leur argent.



Pour contrer des fraudeurs de plus en plus ingénieux, les autorités publiques renforcent les dispositifs de lutte contre les arnaques liées aux moyens de paiement.

Ainsi, **un nouveau dispositif technique a été mis en place à partir du 1er octobre.**

Celui-ci servira notamment à lutter contre l'usurpation des numéros téléphoniques des banques utilisés par les escrocs pour se faire passer pour un conseiller bancaire.

Comment ? Le dispositif va permettre l'authentification des numéros des appels **par les opérateurs télécoms**. Ils auront l'obligation de bloquer les appels non conformes.

Pour rappel : en cas de fraude à la carte bancaire, la banque doit procéder au remboursement des opérations non autorisées.

Seule exception : le remboursement peut être refusé si l'utilisateur du compte est suspecté de fraude ou de négligence grave. Il incombe à la banque de prouver l'existence de la fraude ou de la négligence grave.

A ce sujet, n'hésitez pas à visionner le tournage de l'INSTANT CONSO sur « Le refus de remboursement par les banques suite à une fraude à la carte bancaire » <https://www.unionctr-calpc.fr/1-instant-conso>.

Préparons-nous aux aléas liés aux dérèglements climatiques !

En avril, la Croix Rouge a publié un rapport réalisé en collaboration avec le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) et a fait le constat d'un manque de préparation des Français face aux événements climatiques extrêmes et leurs conséquences. En effet en cas d'inondations, de feux de forêts... bien souvent, il n'y a qu'une seule solution : évacuer...

La Croix Rouge recommande donc de préparer un sac d'urgence ou « **catakit** » pour faire face à une évacuation rapide.

Que doit contenir votre sac d'urgence ?

Sa composition doit couvrir les cinq besoins vitaux d'une personne en cas de crise, à savoir :

- s'hydrater,
- se nourrir,
- se soigner,
- se protéger
- et se signaler

et ce pendant une durée de 24 à 48 heures dans l'attente de l'arrivée des secours.

La composition de ce sac d'urgence est bien sûr à adapter à la situation de chaque famille pour répondre à ses besoins spécifiques.

Au-delà de la préparation individuelle, la Croix Rouge recommande également de se former aux gestes de premiers secours. Seuls 40 % des Français ont suivi récemment une formation aux gestes qui sauvent. Sur notre antenne du Limousin, des formations pour les bénévoles qui le souhaitent vont être organisées auprès du SDIS 87 dans le prolongement du tournage de l'INSTANT CONSO sur « les gestes qui sauvent et que nous devrions tous connaître ».

<https://www.unionctrcaipc.fr/l-instant-conso>



Parce qu'un homme averti en vaut deux, une préparation individuelle, sereine est un pas important vers une meilleure résilience face aux défis climatiques qui nous menacent.

SAC D'URGENCE



1
**RADIO À PILES
 + PILES DE RECHANGE**
 afin de suivre les consignes des autorités

2
**MÉDICAMENTS ET
 TRAITEMENTS**

3
**TROUSSE DE
 PREMIERS SECOURS**
 alcool, pansements, compresses...

4
OUTILS DE BASE
 couteau multifonction, cutter,
 couverts, sacs poubelle...

5
**NOURRITURE NON PÉRISSABLE,
 NE NÉCESSITANT PAS DE CUISSON**
 conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux...

6
**VÊTEMENTS CHAUDS
 + COUVERTURE DE SURVIE**

7
**OUTILS POUR
 SE SIGNALER**
 sifflet pour appeler à l'aide,
 bâtons lumineux...

8
LAMPE DE POCHE
 avec piles de recharge +
 bougies, briquet et allumettes

9
KIT D'HYGIÈNE
 brosse à dents, dentifrice, rasoir, protections pé-
 riodiques, gel douche/shampooing, préservatifs,
 brosse à cheveux, mouchoirs, crème à raser...

10
**EAU POTABLE
 EN QUANTITÉ**
 gourde, bouteille,
 cachets purifiants...

11
POCHETTE ÉTANCHE
 avec copie des documents d'identité,
 argent liquide, chargeur de téléphone,
 lunettes de vue, clés...

12
BLOC-NOTES + CRAYONS



- 1 -
**PLACEZ LE SAC
 DANS UN ENDROIT
 FACILE D'ACCÈS**

- 2 -
**UNE FOIS PAR AN, VÉRIFIEZ
 LE CONTENU DU KIT.**
 (en particulier la date de péremption des médi-
 caments et des données + remplacer les piles)

- 3 -
**EN CAS D'UTILISATION,
 N'OUBLIEZ PAS DE
 LE RÉAPPROVISIONNER!**

Le dispositif « Mon soutien psy » assoupli et revalorisé

Depuis sa mise en place en 2022, le dispositif « Mon soutien psy » permet le remboursement des séances chez les psychologues conventionnés (liste par exemple disponible sur le site du « service public »).

Pour qui ? Les personnes de plus de 3 ans en souffrance psychique d'intensité légère à modérée peuvent bénéficier, dans le cadre du dispositif, de séance avec un psychologue conventionné.

Le but est de faciliter l'accès à des soins psychologiques en démocratisant l'accès à ces consultations tout en allégeant les démarches administratives et financières. Cette démarche peut être encouragée par un médecin traitant ou encore une sage-femme (exemple : en cas d'interruption de grossesse).

Est-ce gratuit ? Le patient rémunère directement le psychologue. **Il est ensuite remboursé** par son organisme d'assurance maladie obligatoire (60% du tarif/séance) et 40% par sa complémentaire /mutuelle.



Dans certains cas, le patient n'a pas besoin d'avancer de frais :

- Bénéficiaire de la Complémentaire santé solidaire
- Bénéficiaire de l'Aide médicale d'État (AME)
- Soins en lien avec une maladie : affection de longue durée (ALD)
- Soins en lien avec une maternité (à partir du 6ème mois de grossesse)

Cette année, la mesure évolue afin d'offrir une prise en charge plus adaptée.

1ère nouveauté : Les patients peuvent désormais prendre directement rendez-vous avec un psychologue conventionné (sans ordonnance du médecin traitant).

2ème nouveauté : La revalorisation du nombre de séances remboursées passant de 8 à 12 séances et l'augmentation du tarif de la consultation. En effet, le tarif de la consultation remboursée passe de 30 à 50 euros. Cela permet de favoriser la participation des psychologues au dispositif, et donc de mieux être présents sur le territoire.

EN BREF

La technologie des réseaux mobiles évolue rapidement et va engendrer un arrêt des réseaux 2G et 3G en France. **Le Réseau 2G sera arrêté entre le 31 décembre 2025 et 2026 selon les opérateurs**, celui de la 3G le 31 décembre 2028. Pensez à prévoir :

- De renouveler les équipements non-compatibles avec les technologies 4G, 4G VoLTE et 5G
- Un service de voix 4G présent sur sa ligne



Passage à l'heure d'hiver ! Il se déroulera dans la nuit du samedi 26 au dimanche 27 octobre 2024. N'oubliez pas de reculer votre montre d'une heure : à 3 heures du matin, il sera 2 heures.

Depuis le 15 septembre 2024, de **nouvelles règles relatives aux bagages s'appliquent aux voyageurs des TGV Inoui et Intercités**, selon les directives de la SNCF. Chaque passager peut désormais transporter :

- 2 bagages aux dimensions maximales de 70 x 90 x 50 cm (valises, sacs de randonnée, sacs de sport, etc.) ;
- 1 bagage à main ne dépassant pas 40 x 30 x 15 cm (sac à dos, cabas, sac à main, sacoche d'ordinateur, etc.).

Tous les bagages doivent être étiquetés. Ces mesures visent à optimiser l'espace à bord des trains et à faciliter le contrôle des bagages.



Nos associations adhérentes



Nos associations adhérentes



Nos partenaires



Union des Centres Techniques Régionaux de la Consommation et de l'Environnement

En Nouvelle-Aquitaine



MDSVA - 153 rue
David Johnston -
33000 Bordeaux



07 87 97 09 43



accueil-union-ctrce.alpc
@orange.fr



DIRECTRICE DE RÉDACTION ET
PUBLICATION :

Marie-Noëlle SIMON

RÉDACTRICES :

Florine LABAT

Elisa ROUAIX

Frédérique DESCAMP

Marion FLAMÉ



www.unionctrcealpc.fr



Union des CTRCE-ALPC



CtrceALPC



Union des CTRCE en Nouvelle
Aquitaine



Union des CTRCE - ALPC en
Nouvelle Aquitaine



Unionctrce